

Le fait du jour

Au Cap-Ferret, « attention aux scénarios catastrophe »

Recueilli par Denis Lherm, d.lherm@sudouest.fr



Philippe de Gonneville, maire de Lège-Cap-Ferret, le 22 février sur la plage de l'Horizon, où le terminus du petit train et le poste de secours ont été reculés de 60 mètres. THIERRY DAVID / SUD OUEST

Une étude révèle que 529 villas et constructions de la pointe de Lège-Cap-Ferret sont menacées de submersion d'ici à 2045. Le maire, Philippe de Gonneville, défend sa stratégie de lutte

La lutte homérique de Benoît Bartherotte contre l'érosion de la pointe du Cap-Ferret et contre les autorités, dont l'ancien maire Michel Sammarcelli, a souvent éclipsé le sujet plus vaste de la protection de la presqu'île face aux éléments. La méthode de « l'Indien de la pointe » est aujourd'hui réhabilitée : reconnue par les autorités publiques, le maire actuel en tête. Ailleurs, la question reste entière. Dès 2017, une étude révélait que 529 villas sont menacées de submersion à brève échéance. A-t-elle été suivie ? Le maire de Lège-Cap-Ferret, Philippe de Gonneville répond.

Le terminus du petit train et le poste de secours de la plage de l'Horizon viennent d'être reculés de 60 mètres pour tenir compte de l'avancée de l'océan. Comment la commune s'y prépare-t-elle ?

Sur la façade océanique, nous acceptons l'idée d'accompagner les phénomènes naturels. Nous avons reculé l'arrivée du petit train et le poste de secours, nous continuerons de le faire si cela est nécessaire. À la pointe, devant chez monsieur Bartherotte, on fait du réensablement. À l'époque de mon prédécesseur, la solution consistait à réensabler la pointe avec du sable pris au banc du Bernet. Elle tenait compte des incompatibilités d'humeur de mon prédécesseur avec monsieur Bartherotte. J'ai changé cette stratégie : je considère qu'il est un élément essentiel du dispositif de défense du trait de côte. Sa solution consiste à récupérer le sable qui s'accumule au bout de son mu-soir et de l'utiliser pour réensabler la pointe. La dérive littorale dépose chaque année 600 000 m³ de sable devant chez lui, il suffit de le prélever, le stock se reconstitue en quelques heures. C'est la meilleure solution sur le plan technique, environnemental et financier.

« Contrairement à ce qui se passait dans le passé, je ne m'opposerai en aucune façon à limiter la constructibilité dans le sud de la presqu'île »

Côté Bassin, une étude du cabinet Casagec estime que 529 villas et constructions sont menacées de submersion d'ici à 2045, comment l'intégrez-vous à votre stratégie ?

Le cabinet Casagec évoque en effet 529 constructions menacées et détaille les enjeux financiers de la défense du trait de côte. Cette étude a été demandée dans le cadre de la stratégie de gestion du trait de côte portée par la commune, pour savoir quel serait l'impact sur les biens et les personnes s'il n'y avait plus de défenses. Mais il y a des défenses, ce sont les digues et les perrés ! Elles sont hétérogènes, c'est une évidence. Contrairement à ce qui se passait dans le passé, je ne m'opposerai en aucune façon à limiter la constructibilité dans le sud de la presqu'île. Ce sont des territoires menacés à très long terme, 100 ou 120 ans. Mais il n'y a pas de risque imminent au nord du Mimbeau.

L'association Codeppi (lire ci-dessous) affirme que ce rapport a été « éclipsé », soustrait à la connaissance des habitants, qu'il y a une forme de déni...

Nous avons communiqué sur la stratégie de défense. La population est elle au courant de cette étude, faut-il se faire plaisir en se faisant peur ? Je ne sais pas. Cette étude se place dans l'hypothèse où les défenses seraient annulées. On peut faire des scénarios catastrophe mais attention ! La réalité est que les défenses sont opérationnelles, entretenues à 95 %. Pour le plan de prévention des risques (PPRL) en cours d'élaboration, l'État retient un scénario où, pendant les vingt prochaines années, les défenses seront entretenues. Les propriétaires ont tout intérêt à le faire. On a bien conscience de ces 529 constructions, mais les enjeux financiers sont très supérieurs au coût des défenses.

La valeur de l'immobilier garantit-elle l'entretien des défenses ?

Là où elles sont placées, ces maisons valent entre 2 et 10 millions d'euros, cela situe les enjeux financiers. Un rapport de la Chambre des comptes détaille plusieurs scénarios, le plus défavorable chiffre l'impact [d'une submersion, NDLR] en centaines, voire milliards d'euros. Il n'y a aucun doute sur la pertinence de défendre le trait de côte. Tout est régulé par la valeur des biens : quand vous avez une maison à 10 millions d'euros, vous avez tout intérêt à la défendre.

« Là où elles sont placées, ces maisons valent entre 2 et 10 millions d'euros, cela situe les enjeux financiers »

Dans les 44 hectares, certaines défenses ne sont pas entretenues...

Les 44 hectares sont défendus par des blocs rocheux ou du matériau qui provient de démolitions. Depuis la loi de 1807, c'est aux riverains de défendre leur trait de côte. Ils le font, à l'exception de deux d'entre eux, qui remettent en cause la solidité de l'ensemble du dispositif. Il y a un obstacle juridique : l'État n'a pas accordé la possibilité de substituer d'autres riverains au droit de propriété de ceux qui sont défaillants.

Les cabanes ostréicoles sont les plus exposées, peuvent-elles être déplacées ?

On peut l'imaginer, mais ce sera très limité, quand on voit les prix des terrains disponibles. Le groupement d'experts du Giec prévoit une augmentation du niveau des océans de 30 à 40 cm en 2100, dans les scénarios les plus optimistes. Le PPRL évoque une hausse de 85 cm. Avec une telle hausse, une partie du territoire du Cap-Ferret ne sera plus viable. Mais dire, comme le font certains, que ces phénomènes seront accompagnés de plus de tempêtes, personne n'en sait rien. Je ne voudrais pas que certaines associations en tirent des conclusions un peu hâtives qui pourraient faire douter certains habitants des bonnes mesures prises par les élus ou les services de l'État.

Publié le 20/04/2024 – Sud-Ouest – Denis Lherm